

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA, P. O. Box 3243 Telephone 115517 700 Fax : 115517844
www.afica-union.org

**RÉUNION DE CONSULTATION D'EXPERTS SUR LES ENFANTS
ET LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE EN AFRIQUE
CAPE TOWN (AFRIQUE DU SUD)
28-30 avril 2014**

***Thème : «Les enfants et les systèmes de protection sociale :
construire l'agenda africain»***

NOTE CONCEPTUELLE

NOTE CONCEPTUELLE
RÉUNION DE CONSULTATION D'EXPERTS DE L'UNION AFRICAINE
SUR LES ENFANTS ET LES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE
EN AFRIQUE,
CAPE TOWN (AFRIQUE DU SUD)
28-30 avril 2014

I. HISTORIQUE

1. Depuis le lancement du Cadre de politique sociale de l'Union africaine (SPF), la dynamique de protection sociale s'est accélérée en Afrique. Par conséquent, le nombre croissant et l'élargissement des programmes de protection sociale dans un nombre grandissant de pays africains ont été déterminants à promouvoir la vision du Cadre de politique sociale. Les programmes nationaux bien établis que l'on retrouve en Afrique australe se sont graduellement développés et consolidés. Au cours des récentes années, il a également été constaté également une rapide expansion des allocations pour enfants et de transferts sociaux en espèces en Afrique. Actuellement, pratiquement tous les pays d'Afrique orientale et australe disposent d'une certaine forme de programme gouvernemental de transfert d'argent en faveur des enfants, et un nombre croissant de pays en Afrique de l'Ouest, centrale et du Nord se lancent également dans des initiatives de protection sociale ou les renforcent.

2. Plusieurs interventions ont été accompagnées par des évaluations d'impact rigoureuses menées par le gouvernement, souvent avec l'appui de l'UNICEF et d'autres partenaires. Toutefois, en dépit de la multiplication des preuves et de la volonté politique, de nombreux pays doivent encore affronter la fragmentation, la faible couverture, la faiblesse des liens avec les services existants ainsi que des contraintes en termes de capacité et institutionnelles. L'engagement politique et un accord sur les options institutionnelles et de financement les plus efficaces pour intensifier les programmes de protection sociale peuvent contribuer à surmonter ces défis.

3. Sur la base de preuves solides et des enseignements tirés de l'expérience de ces dernières années, il convient de définir un agenda qui servira de fondation pour intensifier et maintenir des systèmes intégrés nationaux de protection sociale dans le contexte du cadre de développement post-2015 en Afrique.

a. État des lieux

4. Il existe un ensemble d'éléments probants à partir d'un grand nombre de programmes pilotés par les gouvernements en Afrique qui montrent que les régimes de protection sociale fonctionnent pour les enfants et leurs familles et qu'ils sont abordables. Ces preuves sont issues de programmes aussi vastes que le Programme de sécurité productif en Éthiopie, qui couvre plus de sept millions de bénéficiaires, le programme d'allocation de soutien à l'enfant en Afrique du Sud, qui atteint plus de onze

millions d'enfants, et de programmes de moindre envergure mais tout aussi importants, notamment le programme d'aide financière aux orphelins et autres enfants vulnérables au Kenya, qui fournit de l'assistance à plus d'un demi-million d'enfants, ou le programme du revenu de subsistance contre la pauvreté (LEAP) au Ghana, qui vient en aide à environ un quart de million d'enfants dans plus de 70 000 ménages.

5. Les évaluations existantes ont régulièrement démontré l'impact positif de la protection sociale, essentiellement les transferts sociaux en espèces, sur des aspects multiples. D'importantes améliorations dans la consommation et la diversité alimentaire ont été signalées au Kenya, au Malawi et en Zambie ; de meilleurs résultats dans la lutte contre le VIH ont été constatés au Ghana, au Kenya, au Malawi et en Afrique du Sud ; un accroissement des soins préventifs et curatifs a été noté au Ghana, au Kenya, au Liberia, au Malawi et en Zambie. De même, il y a eu un impact sur l'éducation et le développement de la petite enfance (ECD) au Kenya, au Ghana, au Malawi et en Zambie. Selon les évaluations, des résultats positifs ont également été constatés au niveau des ménages. Des impacts réguliers ont été constatés sur la pauvreté et la consommation alimentaire dans toutes les évaluations. Des impacts ont été réalisés sur la dynamique économique productive des ménages et sur la dynamique de l'économie locale en Éthiopie, au Kenya, au Malawi et en Zambie ainsi que des impacts sur l'engagement renouvelé aux réseaux sociaux et aux activités communautaires (Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Zimbabwe).

6. L'allocation de soutien à l'enfant en Afrique du Sud, qui fonctionne depuis plus longtemps que la plupart des autres programmes sociaux de transferts d'espèces en Afrique a donné des résultats positifs dans le développement de la petite enfance, la santé, la scolarité, le retard de croissance et le travail infantile. De manière importante, des impacts ont également été constatés sur la réduction de l'activité sexuelle du nombre de partenaires, sur la réduction de l'incidence des grossesses précoces et de l'utilisation de stupéfiants et d'alcool chez les adolescents.

b. Enseignements tirés de la mise en œuvre

7. Par ailleurs, les avantages des programmes de protection sociale sont déterminés par le processus de mise en œuvre. Des preuves provenant d'expériences des pays ont souligné les facteurs clés qui contribuent à améliorer l'efficacité des programmes, notamment la taille des transferts, la capacité institutionnelle, le ciblage, l'engagement communautaire et la coordination. La façon dont ces facteurs contribuent à l'efficacité des programmes dépendra du contexte, des objectifs des programmes et des objectifs nationaux.

a. Approche objective et ciblée : Il est généralement reconnu que la protection sociale devrait, d'abord et avant tout, profiter aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Quelles sont les méthodes de ciblage les plus efficaces dans les contextes africains à

faible revenu où les vulnérabilités changent constamment ? Dans quelle mesure les pays africains peuvent-ils être ambitieux en termes de couverture des systèmes de protection sociale ?

b. Capacité institutionnelle : La volonté politique, le renforcement des capacités, la gouvernance ainsi que des systèmes robustes de gestion de l'information (MIS) se sont avérés des éléments clés que doivent contenir des programmes efficaces. Comment renforcer les capacités institutionnelles nationales et infranationales ? Que montre l'expérience provenant des programmes nationaux africains établis depuis longtemps ?

c. Taille des transferts : Selon des preuves récentes, des impacts peuvent être attendus quand la taille du transfert représente au moins 15 à 20 % ou davantage de la consommation alimentaire du ménage ? Ce seuil est-il applicable à tous les programmes ? Quels sont les avantages et les compromis si l'on accorde la priorité à l'accroissement de la taille des transferts vis-à-vis l'expansion de la couverture ?

d. Engagement communautaire : De nombreux pays africains ont établi comme priorité le rôle de la communauté dans la mise en œuvre des programmes, y compris dans l'identification et l'enregistrement des bénéficiaires, et dans la responsabilité sociale. Quels sont les défis, particulièrement en termes d'objectivité, d'équité, de politisation des processus et/ou de l'accaparement par les élites ?

e. Coordination : Une coordination et une collaboration limitées entre le gouvernement et les donateurs ont été identifiées comme une pratique qui mène à des interventions à court terme plutôt qu'à moyen et long termes, avec des impacts limités. Comment assurer une coordination efficace et comment renforcer la portée et l'efficacité d'un programme ou d'un système ?

c. Intensification et intégration des systèmes de protection sociale

8. Alors que les pays se mettent à intensifier les programmes et jeter les bases des systèmes de protection sociale, il émerge des enseignements sur les conditions essentielles requises pour une extension réussie, et les choix et compromis connexes ouverts aux États membres. Les facteurs importants à prendre en compte sont notamment, l'accessibilité économique et l'espace budgétaire ; les dispositions institutionnelles de gestion et de coordination, ainsi que des modèles pour l'intensification.

a. Accessibilité économique et espace budgétaire : Il est de plus en plus reconnu qu'afin de concrétiser la vision pour assurer le droit à la sécurité sociale aux citoyens africains, il faudra mobiliser des ressources nationales sur le moyen et long terme. Est-il possible de financer les programmes de protection sociale à partir des ressources

nationales ? Comment les pays africains peuvent-ils définir une trajectoire de financement à moyen et long terme impliquant des parts croissantes de financement local ? Et comment les pays tributaires d'une aide peuvent-ils accroître leur marge de manœuvre dans la définition d'une vision de protection sociale pour leurs pays respectifs ?

b. Dispositions institutionnelles de gestion et de coordination : Le degré de coordination tant horizontale que verticale entre les ministères du gouvernement aussi bien qu'entre les différentes sphères administratives varie grandement d'un pays à l'autre. Cela crée un vaste espace pour explorer comment diverses dispositions institutionnelles peuvent favoriser ou entraver l'expansion et la consolidation des systèmes de protection sociale.

c. Modèles institutionnels pour l'intensification : Il existe une gamme de modèles pour intensifier les initiatives de protection sociale, pour les intégrer en un système cohérent et pour les financer. Au fur et à mesure que les États membres s'acheminent vers l'expansion des programmes de protection sociale et leur consolidation graduelle en un système national, ils seront appelés à faire un choix entre différents modèles. Il est indéniable que ces choix auront des implications sur les perspectives d'un pays d'atteindre une échelle appropriée, l'efficacité et la durabilité.

II. RÉUNION DE CONSULTATION D'EXPERTS

9. En préparation de la quatrième Conférence de l'Union africaine des ministres en charge du développement social (CAMSD4), qui aura lieu du 26 au 30 mai 2014 à Addis-Abeba (Éthiopie), la Commission de l'Union africaine convoquera une réunion de consultation d'experts ayant pour thème : «Les enfants et les systèmes de protection sociale : construire l'agenda africain». La réunion est organisée par le Département des Affaires sociales de la Commission de l'Union africaine, en collaboration avec le Gouvernement de l'Afrique du Sud et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du 28 au 30 mai 2014 à Cape Town (Afrique du Sud).

III. OBJECTIFS MAJEURS

10. Les objectifs majeurs sont les suivants :

- i) examiner les principales réalisations en matière de protection sociale en Afrique ;
- ii) définir et identifier les possibilités et les stratégies pour intensifier les systèmes de protection sociale durables, en élargir la couverture et les ancrer dans la structure des politiques nationales des pays sur l'ensemble du continent ;

- iii) rechercher l'engagement politique à l'expansion des programmes de protection sociale visant à améliorer le développement et les résultats pour les enfants en Afrique.

IV. RÉSULTATS ESCOMPTÉS

11. Il est attendu les résultats suivants :

- i) Les États membres de l'Union africaine auront mieux compris l'impact de la protection sociale sur la pauvreté et sur les résultats concernant le développement des enfants, et auront exploré les principales stratégies pour intensifier les systèmes efficaces et durables.
- ii) Les États membres de l'Union africaine auront consolidé leurs engagements visant à étendre les systèmes exhaustifs de protection sociale sur le continent, en s'appuyant sur l'Accord de Livingston et le Cadre de politique sociale de l'UA.
- iii) Des recommandations et un rapport de la réunion de consultation d'experts.

V. FORMAT DE LA RÉUNION

12. Le processus se déroulera en trois phases :

- i) *Réunion de consultation d'experts : 28-30 avril 2014* : La réunion s'articulera autour de trois principaux ensembles de questions :
 - a. État des lieux de l'impact des programmes de protection sociale ;
 - b. Expérience sur la conception et la mise en œuvre ;
 - c. Choix en matière d'intensification des programmes et de développement des systèmes.
- ii) *Réunion d'experts : 26-28 mai 2014* : Au cours des deux premiers jours de CAMSD, les experts des États membres de l'Union africaine examineront les recommandations émanant de la consultation d'experts qui aura eu lieu du 28 au 30 avril 2014 et faire d'autres recommandations à examiner par les ministres.
- iii) *Réunion ministérielle : 29-30 mai 2014* : Les ministres prendront des décisions sur la marche à suivre après avoir examiné les recommandations de la réunion de consultation d'experts du 28 au 30 avril 2014 et la réunion d'experts de CAMSD4 du 26 au 28 mai 2014.

VI. LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE POUR LA RÉUNION SONT LES SUIVANTS :

- a. Cadre de politique sociale pour l'Afrique ;
- b. Papier technique sur la protection sociale et les enfants en Afrique ;
- c. Protection sociale sensible au VIH : État des lieux en Afrique subsaharienne (UNICEF/EPRI, 2012)
- d. La Note conceptuelle, l'ordre du jour, et les documents à examiner au cours de la réunion seront postés sur le site Web de l'Union africaine (www.au.int), et d'autres documents pertinents seront distribués durant la réunion.

VII. PARTICIPANTS

13. La réunion de consultation d'experts rassemblera des représentants de haut niveau de tous les États membres de l'UA, en particulier les hauts fonctionnaires des gouvernements du rang de Secrétaires permanents et de Directeur général, des directeurs des bureaux du budget, des représentants des ministères de tutelle, des experts nationaux, régionaux et internationaux, des institutions des Nations Unies et des représentants de la société civile impliqués dans la mise en œuvre de programmes de protection sociale en Afrique et experts en la matière.

VIII. QUESTIONS D'ORDRE ORGANISATIONNEL

14. La Commission de l'Union africaine, en étroite collaboration avec l'UNICEF, sera responsable des invitations à envoyer aux États membres de l'UA et aux partenaires et de la préparation de tous les documents pertinents. Les services de traduction et d'interprétariat et de secrétariat seront disponibles à la réunion.

IX. BUDGET AUTRES RESSOURCES

15. Le Gouvernement d'Afrique du Sud apportera son appui à l'organisation de la réunion, tandis que l'UNICEF parrainera les délégués choisis sur l'ensemble de l'Afrique.

X. PERSONNES À CONTACTER :

- i. **Dr Olawale Maiyegun**
Directeur,
Département des Affaires sociales
Commission de l'Union africaine
Addis-Abéba (Éthiopie)
Tel: +251-11-518-2206
E-Mail: MaiyegunO@africa-union.org

- ii. **Dr Johan Strijdom**
Chef de Division,
Bien-être social, Groupes vulnérables, Contrôle des drogues et Prévention
du crime,
Département des Affaires sociales
Commission de l'Union africaine
Addis-Abéba (Éthiopie)
Tel: +251-11-518-2217
E-Mail: STRIJDOMJ@africa-union.org; KesamangL@africa-union.org;
ThunduN@africa-union.org